

Foire aux questions

1. Q : Je n'ai pas transmis d'adresse courriel à l'école ou je veux la modifier.

R : Vous ne pourrez pas accéder à Mozaïk inscription sans avoir transmis une adresse courriel valide. Assurez-vous de transmettre une adresse courriel le plus rapidement possible à l'école fréquentée par votre enfant. Contactez le soutien technique si l'école est fermée.

2. Q : Je ne peux accéder au site. Celui-ci ne reconnaît pas mon adresse courriel.

R : Cliquez sur **Créer votre compte** et suivez les étapes détaillées dans la *Procédure Connexion à Mozaïk*.

3. Q : J'ai oublié mon mot de passe.

R : Sur la fenêtre d'inscription, cliquez sur **mot de passe oublié?** Vous devrez entrer votre adresse courriel (celle déjà fournie à l'école) et cliquez sur **Obtenir un code de vérification**. Ensuite, inscrivez le code reçu et cliquez sur **Vérifier le code**. Vous pourrez ensuite entrer votre mot de passe.

4. Q : J'ai un problème lors de la création du nouveau mot de passe.

R : Il faut s'assurer que le mot de passe comporte les exigences demandées; il doit contenir entre 8 et 16 caractères, dont 3 des 4 éléments suivants : minuscules, majuscules, chiffres (0-9), symboles (\$, %, etc.).

5. Q : Je ne reçois pas de code de vérification à 6 chiffres.

R : Il est possible que le courriel de *Mozaïk* soit dans votre boîte de courrier indésirable.

6. Q : Un message indique que le code de vérification n'a pu être validé.

R : Vous allez recevoir un code à 6 chiffres par courriel que vous devez utiliser seulement pour la demande en cours. Il est très important de ne pas fermer la page « Accès aux parents », en allant vers la boîte de courriels. Si par mégarde, vous fermez la page, vous devrez demander un nouveau code de vérification.

7. Q : Je ne peux pas accéder à l'inscription en ligne.

R : Seul le parent qui possède l'adresse principale de résidence de l'enfant peut procéder à l'inscription en ligne.

8. Q : Je désire faire une demande de changement d'école; dois-je inscrire mon enfant à mon école de quartier quand même?

R : Vous devez confirmer l'inscription de votre enfant dans son école d'appartenance. Par la suite, dans le formulaire en ligne, vous pourrez indiquer votre souhait d'un changement d'école en cliquant sur **Demander un changement d'école**. Vous pourrez y inscrire l'école et le programme souhaités, conformément à l'article 5.6 de la *Politique d'admission et d'inscription*.